



HAL
open science

Un si long règne... Le régime de Ben Ali vingt ans après

Vincent Geisser, Eric Gobe

► **To cite this version:**

Vincent Geisser, Eric Gobe. Un si long règne... Le régime de Ben Ali vingt ans après. *L'Année du Maghreb*, 2008, IV, p. 347-375. halshs-00398358

HAL Id: halshs-00398358

<https://shs.hal.science/halshs-00398358>

Submitted on 24 Jun 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHRONIQUE POLITIQUE

Un si long règne... Le régime de Ben Ali vingt ans après

*Vincent Geisser et Éric Gobe**

En cette année 2007, Zine Al Abidine Ben Ali fête ses vingt ans d'accès à la présidence de la République, inaugurant selon la terminologie officielle « l'Ère nouvelle » pour mieux souligner la rupture avec l'œuvre de son prédécesseur, Habib Bourguiba. Les observateurs attentifs de la vie publique tunisienne s'attendaient logiquement à une année de fastes pompeux, de festivités dithyrambiques et de mobilisations étroitement inspirées et encadrées par le parti quasi unique, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD). C'est finalement une forme de « routine commémorative » qui s'est déroulée sous leurs yeux, comme si les caciques du régime avaient tacitement admis que quelque chose s'était définitivement brisé entre le président et son peuple. Aussi surprenant que cela puisse paraître, le 7 novembre 2007 – vingt ans déjà ! – aura été *un 7 novembre comme les autres*, avec ni plus ni moins de culte de la personnalité dans l'espace public et d'autocélébration des acquis du « Changement ». Le rituel du 7 novembre, magique dans les premières années du régime, semble s'être progressivement enrayé pour laisser la place à une sorte de liturgie officielle, terne et soigneusement réglée comme du papier à musique. Il est vrai que la commémoration du vingtième anniversaire du pouvoir benalien intervient dans un contexte sociopolitique particulièrement lourd : les « événements » du début de l'année qui ont vu un groupe « jihadiste salafiste » défier pendant une dizaine de jours les forces de sécurité dans la banlieue sud de Tunis (Soliman), la dégradation des conditions de vie des ménages tunisiens, les rumeurs persistantes sur les outrances de la belle famille présidentielle (les Trabelsi, frères et sœurs de Leila Ben Ali) et surtout l'absence totale d'alternative politique à offrir au « peuple », obligent les tenants du régime à adopter une certaine « sobriété dans l'extravagance », formule, certes antinomique, mais qui résume assez bien la politique de communication de la cellule présidentielle.

Les « 7 novembre » se suivent et se ressemblent : le culte présidentiel en guise de commémoration

C'est selon un rituel bien réglé par les services de la présidence de la République et la direction du RCD¹ que se sont déroulées les cérémonies du « 20^e anniversaire du Changement », avec une ostentation ni plus ni moins prononcée que les autres années. Tous les bâtiments officiels ont été soigneusement recouverts de drapeaux, fanions et banderoles aux couleurs rouge (celle du parti destourien) et mauve (celles du président de la République), avec toujours les mêmes slogans : « L'artisan de l'ère nouvelle », « les acquis et les réalisations du Changement, fierté de tous les Tunisiens », « Ben Ali, le meilleur choix pour 2009 », etc. Pour l'occasion un site Internet a même été spécialement lancé – www.changement.tn – qui, dans trois langues (arabe, français et anglais), déroulent, sous les yeux des internautes, les principales réalisations du

* Chargés de recherche au CNRS à l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) d'Aix-en-Provence.

¹ Selon les sources officielles, le parti présidentiel rassemblerait en 2007 2,3 millions de membres sur une population de 10 millions d'habitants. Ces chiffres semblent, toutefois, quelque peu exagérés, même s'il convient de reconnaître que bon nombre d'individus adhèrent au RCD en vue d'obtenir des avantages et des gratifications matérielles.

« Changement » en matière de démocratie, de droits de l'Homme, de politique étrangère, d'économie, de famille, sans oublier les registres, désormais canoniques, de la femme, de l'environnement et de la culture..., ponctuées par des extraits significatifs des discours du chef de l'État. Les portraits du président sont omniprésents dans les rues des villes et des villages, les institutions publiques, mais aussi dans les commerces et les entreprises privées. Les médias pro-régime ne sont pas en reste dans la glorification de l'œuvre du président Ben Ali : ils rivalisent de formules dithyrambiques pour célébrer les « acquis du Changement » et la « clairvoyance du président », sur un registre adulateur rappelant étrangement celui du bourguibisme des « années de plomb ».

La presse internationale se voit même commander des dossiers « sur mesure » – contrepartie financière oblige – : « Tunisie, les 20 glorieuses »², « Un pays qui voit loin »³, « Tunisie : 20 ans de réussites »⁴, etc. Un spot vidéo « Tunisie 20 de progrès »⁵ est spécialement réalisé et sera largement diffusé sur les chaînes nationales et mieux encore, sur la chaîne satellitaire *France 24* qui, pour l'occasion, s'est faite le chanfre médiatique des « bienfaits » du régime de l'Ère nouvelle.

C'est, en revanche, dans une partition plus « classique » et davantage rôdée par des années de manifestations et de pratiques d'allégeance que les représentants des grands corps de l'État, des corporations et des institutions officielles ont chanté les louanges du « Changement ». Des membres du Parlement (députés et conseillers) aux bureaux politiques des « partis du système » (RCD, PUP, UDU, PSL, etc.), en passant par les différents ordres professionnels (ingénieurs, experts-comptables, médecins, dentistes, pharmaciens, etc.) et les organisations nationales (femmes, famille, jeunesse...), tous sans exception se sont empressés d'adresser des messages de félicitations au président. Le plus remarqué d'entre eux aura été sans doute celui des « 3 000 intellectuels » organiques du régime, auteurs d'une déclaration, dont la tonalité courtisane rappelle les « hymnes à Bourguiba », composés par les poètes du Palais. Deux époques (avant et après 1987) et pourtant une logomachie de déférence similaire :

« Les intellectuels, acteurs de la société civile et juristes soulignent que ces performances n'auraient pu être réalisées sans la volonté du président Zine El Abidine Ben Ali et sa persévérance avec un esprit patriotique élevé à engager une réforme politique globale à travers, notamment, l'instauration des attributs d'une vie politique pluraliste et l'encouragement de l'ensemble des forces vives du pays dont les partis politiques à contribuer activement à la vie nationale dans le respect de la loi et avec un sens de responsabilité et de loyauté envers la patrie, tout en plaçant l'intérêt des Tunisiens et Tunisiennes au-dessus de toute autre considération⁶. »

Et sans oublier l'hommage des membres du RCD à leur président pour mieux souligner la perpétuation en Tunisie d'un « système de parti quasi unique », où le pluralisme apparaît moins comme un « décor » que comme un mode de consolidation du régime autoritaire, un « pluralisme contre lui-même » en quelque sorte qui contribue à faire de la présidence l'épicentre de toute vie publique :

« Les militants, les militantes, les structures et les cadres du RCD exhortent de nouveau le président Ben Ali à répondre à l'appel de la patrie et du peuple et à accepter de se porter candidat à l'élection présidentielle de 2009. [...] Les Tunisiens et Tunisiennes [...] célèbrent avec fierté le 20^e anniversaire du glorieux Changement du 7 novembre. Cet événement est un anniversaire national éternel que célèbre notre vaillant peuple dans la liesse générale, conscient de l'importance

² *Afrique-Asie*, novembre 2007.

³ *Arabies*, novembre 2007.

⁴ *Challenges*, novembre 2007.

⁵ *Tunisie 20 de progrès*, clip vidéo réalisé pour le vingtième anniversaire du « Changement », www.changement.tn.

⁶ Déclaration de trois mille intellectuels, « Volonté d'aller de l'avant aux côtés du président Ben Ali sur la voie de la réforme et de l'édification du progrès », Tunis, novembre 2007.

historique que revêt le Changement et se remémorant l'action admirable menée avec courage par le valeureux fils de la Tunisie, le président Zine El Abidine Ben Ali⁷. »

Mais de toutes ces solennités commémoratives, le moment « phare » et le plus attendu est sans aucun doute le discours du chef de l'État du 7 novembre qui, chaque année, vient rythmer la vie politique tunisienne. À la nouvelle cité sportive de Radès (banlieue sud de Tunis), devant plusieurs milliers de personnes mobilisées aux quatre coins du pays et acheminées vers la capitale par des cars affrétés par le RCD, le président Ben Ali a délivré un discours sur les acquis du « Changement » et les réalisations de l'« Ère nouvelle ». Certes, les fastes ont été grandioses, mais le discours présidentiel n'a réservé aucune surprise majeure. Son seul intérêt politique réside dans une énonciation à la chaîne des « grands mythes fondateurs » du benalisme au pouvoir (la réussite économique, la démocratie consensuelle et l'émancipation de la femme), faisant ainsi figure de discours bilan. Le panorama des fondamentaux du discours benalien serait probablement incomplet, si l'on n'évoquait pas la référence systématique du président à la lutte contre l'obscurantisme religieux et, son corollaire, la promotion de « l'islam de juste milieu » qui dans le contexte actuel revêt une tonalité particulière : la volonté du régime de consolider son monopole d'énonciation de la « norme religieuse » pour mieux contenir l'islamisation de la société « par le bas » et le spectre du « salafisme jihadiste ».

Une politique étatique de « *containment* religieux » : islam d'État *versus* islamisme sociétal ?

En Tunisie, la « question religieuse » a toujours constitué un problème épineux, en raison de l'enchevêtrement complexe des différentes scènes musulmanes (officielle, semi-officielle, clandestine, etc.) et de la volonté de l'État de jouer à la fois sur la « fibre islamique » de la société, tout en réprimant ses éléments les plus paroxystiques. Une telle posture a souvent conduit le régime à développer une forme d'ambivalence dans la gestion du religieux, se présentant volontiers comme « laïque », sinon séculariste et moderniste, à l'intention des observateurs étrangers, et comme gardien des valeurs fondamentales de « l'islam de juste milieu » à destination de son propre peuple.

Un nouveau contexte sociopolitique : la menace du salafisme jihadiste ?

C'est principalement par la rumeur et les bribes d'informations délivrées par les chaînes satellitaires arabes (*Al-Jazeera*, *Al-Arabiya*, *Abu Dhabi TV*, ...) que les Tunisiens ont appris, à la fin du mois de décembre 2006-début de l'année 2007, les événements de Soliman-Hammam Lif (banlieues sud de Tunis), au cours desquels les forces de sécurité tunisiennes (police, Garde nationale et armée) se seraient affrontées avec un « commando salafiste jihadiste » composé d'une trentaine d'hommes. Le moment paroxystique de l'affrontement aurait eu lieu précisément le 3 janvier au cœur de la ville de Soliman, théâtre pour la première fois de son histoire d'une confrontation armée, digne d'une véritable guerre urbaine. Voilà comment une ONG tunisienne indépendante, et par conséquent non reconnue, rapporte les événements :

« Le mercredi 3 janvier 2007, la ville de Soliman a été le théâtre de confrontations armées d'une rare violence qui ont duré plus de 24 h dans deux endroits différents, à la zone d'El Bhira, à l'entrée de la ville, sur la route de Tunis et dans la cité d'Echraf, sur la route de la plage. Le groupe armé, dont le nombre est estimé à plusieurs dizaines, équipé de kalachnikovs, de grenades et de fusils d'assaut semble avoir été bien entraîné. Il aurait réquisitionné des habitations en prenant à deux reprises des familles entières en otage. Un jeune Solimanais de 23 ans, Rabii El Bacha aurait,

⁷ Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), « Déclaration du Bureau politique », 7 novembre 2007.

d'après les habitants, organisé les opérations. Il a été tué pendant la fusillade, toute sa famille arrêtée et son domicile démoli. Devant cette situation gravissime, la gendarmerie a dû appeler en renfort les militaires qui sont intervenus avec, notamment, des armes lourdes⁸. »

La gravité des « événements de Soliman » a été telle que certains observateurs avertis les comparent même à ceux de Gafsa, en janvier 1980, qui avaient vu un « commando rebelle » occuper la ville minière du Sud du pays pendant plusieurs jours et déclencher une insurrection qui ne sera matée que par l'intervention de l'armée française « en appui » aux forces de sécurité tunisiennes. En somme, Gafsa en 1980, Soliman en 2007, en dépit de contextes différents, sont révélateurs de ce paradoxe d'un État policier qui, malgré le quadrillage sécuritaire systématique de la société, peut perdre la main à tout moment.

Comme le souligne le politologue Larbi Chouikha⁹, l'intérêt d'un tel rapprochement (Gafsa 1980/Soliman 2007) n'est pas tant dans la nature des événements eux-mêmes que dans leur pouvoir de révéler la relation de l'État à la société, des hiérarques du régime aux citoyens ordinaires. De ce point de vue, le traitement officiel du « coup de force de Soliman » traduit une profonde incapacité du régime benalien à communiquer avec son peuple. Loin de favoriser une quelconque « union sacrée » de la nation contre le terrorisme et la violence radicale, le *black-out* étatique suscite l'effet inverse : par son silence chronique, le régime dévoile sa propre inconséquence, remettant en cause le mythe de l'infaillibilité du pouvoir présidentiel. Face à l'imprévu, le président est nu. Du coup, toutes les rumeurs et les spéculations les plus folles conquièrent le statut « d'informations rigoureuses » : « complot terroriste », « insurrection populaire », « coup d'État », « règlements de compte interne au régime », « fusillade avec un gang maffieux »... ? Toutes les versions des « événements de Soliman » – y compris les plus fantaisistes – sont bonnes à prendre et gagnent en crédibilité par le seul silence du régime.

La gestion chaotique des « événements » par l'État n'a pas manqué bien sûr d'être critiquée par l'opposition indépendante, qui a vu la preuve supplémentaire d'une « crise de système »¹⁰, mais aussi, chose plus rare, par certains milieux pro-régime qui ont éprouvé le sentiment d'être dépossédés par la rumeur populaire de leur « privilège d'information », se trouvant ainsi dans la situation de « journalistes du Prince » mis à l'écart par le Palais¹¹.

Comme pour compenser son impuissance à avoir prise sur les « événements », le régime s'est lancé quelques semaines après la « fusillade de Soliman » dans une vague de répression aveugle, largement disproportionnée, touchant des milieux supposés « terroristes » mais qui, bien souvent, n'avaient pas grand chose à voir avec les protagonistes de l'affaire. Une véritable chasse aux « sorcières salafistes » et, plus généralement, aux activistes religieux, a été déclenchée dans tout le pays, en particulier dans les régions déshéritées du Centre et du Nord-Ouest (Kasserine, Sidi Bouzid, Le Kef...), ces « zones d'ombre »¹² désignées par le régime comme des « nids de terroristes »¹³.

Telle une messe expiatoire, il fallait trouver rapidement des « coupables », en dépit de toute rationalité sécuritaire, si ce n'est que celle de « faire des exemples ». On touche là à l'une des

⁸ CRLDHT, « Les derniers événements en Tunisie. Le devoir d'informer, le droit à la vérité », Paris, le 9 janvier 2007.

⁹ Larbi Chouikha, « Entre les événements de 1980 et ceux de 1987 : deux manières bien différentes de gérer les crises ! », *Attariq Aljadid*, n° 57, février 2007.

¹⁰ Par exemple, le Parti démocrate progressiste (PDP) : « Sur le plan politique, le *black-out* médiatique a favorisé les rumeurs les plus folles alimentées par les patrouilles, les barrages et les descentes de police. Le terrorisme est un phénomène international alimenté par l'injustice dans les relations internationales et par la guerre en Irak. Sur le plan intérieur, il se nourrit de l'exclusion, du chômage, de l'injustice sociale, de la corruption, de la persécution politique et de l'absence de liberté d'expression », Ahmed Néjib Chebbi, « Nous sommes tous responsables », *Al-Maoukijf*, 12/1/2007.

¹¹ Zyed Krichen, « La Tunisie face à la menace terroriste : premiers enseignements », *Réalités*, n° 1099, 18/1/2007.

¹² Dans la rhétorique officielle du régime tunisien, les « zones d'ombre » renvoient aux zones les moins développées et les plus pauvres du pays.

¹³ Christophe Ayad, « Rafles tous azimuts en Tunisie. Après les récentes fusillades, le pouvoir ratisse large », *Libération*, 10/2/2007.

contradictions actuelles de l'autoritarisme tunisien : faute de sécuriser la société, on la terrorise. Faute de trouver les « vrais » coupables, on en crée de toutes pièces. À ce titre, la loi anti-terroriste du 10 décembre 2003, vu par les associations des droits de l'Homme comme contraire aux libertés fondamentales¹⁴, a été largement utilisée dans les semaines suivant les « événements de Soliman ». Dans tous les cas, le scénario sécuritaire s'est déroulé de façon identique : rafles dans les quartiers et les localités populaires, interpellations arbitraires de « jeunes suspects », le plus souvent âgés entre 20 et 30 ans, appartenant généralement à des milieux sociaux modestes (ouvriers, employés, chômeurs, étudiants...), placement en garde à vue pendant plusieurs jours sans possibilité pour les suspects de consulter un avocat, jugement en état d'arrestation et finalement condamnation systématique, avec toujours les mêmes chefs d'accusation : « tenue de réunions secrètes », « collecte d'argent sans autorisation », « incitation à adhérer à une organisation terroriste », etc. Au total, ce sont des dizaines de jeunes Tunisiens qui seront condamnés et jetés en prison entre le mois de février et l'été 2007, comme s'il s'agissait d'une opération d'épuration massive des milieux salafistes. En réalité, la plupart des jeunes condamnés n'entretiennent aucune relation avec la mouvance dite « salafiste » et, encore moins, avec les courants « jihadistes radicaux ». Certains, tout au plus, ont-ils participé directement ou indirectement à des collectes de fonds en solidarité avec le « peuple irakien » ou simplement consulté de la littérature propagandiste et/ou des sites Internet considérés comme « illégaux » par les autorités tunisiennes. En somme, nous sommes bien en présence d'une logique expiatoire et d'une mise en scène de l'ordre, visant à entretenir la croyance chez les citoyens tunisiens que l'État contrôle bien le territoire, en dépit des « errements sécuritaires » du début de l'année 2007.

Pourtant ces « mini-procès » en série n'ont été que le prélude au « grand procès » des 30 salafistes censés appartenir au groupe dit « armée d'Assad Ibn Fourat »¹⁵, directement impliqué dans les fusillades de Soliman-Hammam Lif (décembre 2006-janvier 2007), si l'on en croit les rapports établis par les forces de sécurité. Après de multiples péripéties et rebondissements judiciaires, dont il serait trop long de rendre compte ici, le verdict tombe le 30 décembre 2007. Il est particulièrement « exemplaire » : deux condamnations à la peine capitale, huit à perpétuité, sept condamnations à 30 ans de prison, deux à 20 ans de prison et toutes les autres peines s'étalant entre 5 et 15 ans de prison. Si le verdict paraît « conforme » à la gravité des faits imputés, les dossiers d'accusation semblent, en revanche, peu convaincants, voire quasiment vides, selon les avocats de la défense et les organisations indépendantes des droits de l'Homme qui dénoncent des « violations de procédure en série ». Selon ces mêmes sources, la torture aurait été utilisée pour extorquer des aveux aux accusés, afin de leur faire reconnaître de force leur implication dans le « complot » contre l'État tunisien¹⁶.

Tableau : le « verdict exemplaire » du 30 décembre 2007

Noms des condamnés	Dates et lieux de naissance	Peines prononcées
Imed ben Aneur	20/05/1973 Sousse	Peine de mort
Saber Ragoubi	02/06/1983 Sousse	Peine de mort
Mokhles Ammar	06/12/1981 Sousse	Perpétuité
Ramzi Elaïfi	14/04/1982 Sidi Bouzid	Perpétuité
Ousama Abbadi	16/07/1982 Sidi Bouzid	Perpétuité
Sahbi Nasri	22/12/1981 Kairouan	Perpétuité
Fathi Essalhi	28/09/1983 Sbeitla	Perpétuité
Waeil Amami	17/09/1985 Sidi Bouzid	Perpétuité
Mohammed Ben Ltayfa	15/03/1983 Sousse	Perpétuité
Ali Afaoui	10/08/1965 Kabbaria	Perpétuité
Ali Sassi	20/12/1985 Sousse	30 ans de Prison

¹⁴ Pour une analyse détaillée de la loi anti-terroriste du 10 décembre 2003, cf. Jean-Philippe Bras, « Le Maghreb dans “la guerre contre le terrorisme” : enjeux juridiques et politiques des législations “anti-terroristes” », *L'Année du Maghreb, Édition 2005-2006*, Paris, CNRS Éditions, 2007.

¹⁵ Du nom du grand personnage de l'histoire musulmane, Assad Ibn Fourat, célèbre juriste et cadî hanafite de Kairouan, ayant vécu à l'époque aghlabide (800 après J.C.).

¹⁶ Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), « Affaire de Soliman : des peines de mort prononcées à l'issue d'un procès sans plaidoiries », 30/12/2008.

Ziad Essid	16/04/1983 Sousse	30 ans de Prison
Med Amine El Jaziri	25/06/1979 Sidi Bouzid	30 ans de Prison
Badreddine Ksouri	20/05/1982 Thala	30 ans de Prison
Tawfik Hwimdi	28/04/1978 Sousse	30 ans de Prison
Majdi Latrech	20/06/1983 Sousse	30 ans de Prison
Ahmed Mrabet	16/08/1984 Ras Jbal	30 ans de Prison
Jawher Slama	16/07/1978 Soliman	20 ans de Prison
Med Amine Dhiab	30/09/1978 Sfax	20 ans de Prison
El Kamel Oumhani	24/07/1983 Rgeb	15 ans de Prison
Jawhar el Kassar	29/07/1977 Tunis	15 ans de Prison
Mahdi haj Ali	28/02/1980 Sousse	12 ans de Prison
Mohammed El Bakhti	14/11/1985 Soliman	12 ans de Prison
Jamel Mallkh	01/08/1983 Ras Jbal	10 ans de Prison
Hatem erriabi	26/03/1978 Soliman	10 ans de Prison
Khalifa Graoui	20/02/1981 Sidi Bouzid	7 ans de Prison
Nafti El Bannani	30/03/1976 Kassrine	6 ans de Prison
Marwan Khalif	14/07/1977 Sousse	5 ans de Prison
Med Khalil Zandah	19/08/1985 Ariana	5 ans de Prison

Source : <http://tunisiawatch.rsfblog.org>, décembre 2007

Toutefois, la réponse de l'État tunisien au nouveau « défi islamiste » – le salafisme dans ses multiples expressions sociales et religieuses – ne saurait se limiter à la dimension sécuritaire. En effet, conforme à son approche polymorphe de la « question religieuse », le régime tunisien a aussi développé des réponses de type « symbolique », visant à réaffirmer son monopole de production et de gestion de la norme islamique.

La reconquête des âmes musulmanes : la réaffirmation du monopole étatique de la production de la norme islamique

Face aux multiples crises sociopolitiques qui ont secoué l'histoire de la Tunisie post-indépendance, le régime sous Bourguiba comme Ben Ali, a déployé tout un arsenal de réponses symboliques, parmi lesquelles la flatterie du « sentiment islamique » du peuple a occupé une place non négligeable. Il ne s'agit pas exclusivement d'un calcul cynique de la part des gouvernants dans des contextes sociaux « difficiles ». L'État destourien, en dépit d'une façade moderniste et séculariste, n'a jamais répugné à puiser dans son « capital islamique » comme mode de gouvernance fondamental de la société. En cela, l'année 2007 est une illustration parfaite de cette capacité du régime à manipuler des ressources qui, en apparence, peuvent apparaître contradictoires mais qui, en réalité, sont symptomatiques d'une ambivalence fondatrice à l'égard du fait musulman : la volonté de l'État de contrôler les espaces religieux le conduit tantôt à adopter une politique répressive à l'égard des pratiques et des mobilisations populaires, tantôt une politique d'encadrement et d'accompagnement de celles-ci et, le plus souvent, les deux à la fois.

Dans cette perspective de réaffirmation du monopole étatique dans la « gestion des âmes musulmanes », les milieux officiels ont annoncé, au début du mois de Ramadan 2007 (13 septembre), la création d'une nouvelle station de radio, *Ezzeitouna*, dont la programmation est entièrement dédiée aux émissions religieuses : récitation du Coran, histoire du Prophète Mohammed, récits des prophètes, cours de phonétique et de psalmodie du Livre Saint et, bien sûr, diffusion en direct des prêches et des cinq prières quotidiennes. Selon son directeur, Kamel Omrane, enseignant à la Faculté des lettres de La Manouba et caution religieuse de l'entreprise médiatique :

« Cette radio a été créée dans le but de diffuser le Coran, de le vulgariser afin de le rendre accessible à tous à travers ses émissions et d'éclairer les gens sur l'Islam avec des hadiths du prophète et des petites anecdotes historiques. Un autre but est à signaler et il n'est pas des moindres, c'est apprendre aux jeunes à psalmodier le Coran et leur donner une culture arabo-musulmane qui s'est effacée, aujourd'hui, au profit d'une culture occidentalisée¹⁷. »

¹⁷ Monia Ben Smida, entretien avec Kamel Omrane, directeur de la Radio Ezzeitouna, *Réalités*, 20/9/2007.

Produit d'un investissement de 900 000 dinars (environ 495 000 euros au cours de 2007), la radio *Ezzeitouna* est censée émettre 24h/24 sur 80 % du territoire de la République tunisienne. Son principal financier est Sakhr Matri, un homme d'affaires, gendre du président Ben Ali¹⁸, ce qui tend à prouver la mainmise du Palais présidentiel sur le nouveau média. Utilisant le nom de la prestigieuse université islamique de la Zitouna (aujourd'hui réduite à l'état de vestige), mais aussi le nom de l'ancienne télévision satellitaire lancée de Londres par le mouvement islamiste Ennahdha, au début des années 2000¹⁹, il est clair que ce nouveau projet médiatique vise à canaliser le puissant courant de réislamisation qui gagne l'ensemble des sphères de la société tunisienne. En effet, il intervient dans une conjoncture où le régime a largement perdu la « bataille » du *hijab* (foulard islamique). Désormais, nombreuses sont les femmes, notamment dans les quartiers populaires des grands centres urbains, qui portent le « vêtement islamique ».

Le directeur de radio *Ezzeitouna* reconnaît d'ailleurs à demi-mot que le média qu'il dirige a vocation à faire du « fondamentalisme d'État ». À la question d'une journaliste sur les éventuels « effets pervers » du projet, « N'avez-vous pas peur que la station contribue à la montée de l'intégrisme en Tunisie ? », Kamel Omrane répond dans un registre digne de l'islamo-destourisme²⁰ de la fin des années 1970 :

« Non. Si le moindre doute s'était installé, nous ne l'aurions pas fait. En fait, la station de radio "Zitouna" est la voix de la tolérance et non de l'intégrisme. Sa création a pour but de montrer aux gens que les idées extrémistes représentent une menace pour le monde entier. Il faut éclairer les gens qui accusent l'Islam d'être une religion meurtrière, contrairement à sa véritable vocation. Notre radio, à travers ses émissions, fera reculer les esprits enflammés et donnera une vision pacifiste de notre culte²¹. »

Mais plus surprenant est l'annulation, en octobre 2007, par le Tribunal administratif de Tunis de la circulaire n° 102 datant de 1986 qui interdisait le port du *hijab* pour les femmes travaillant dans les institutions publiques, et notamment dans l'éducation nationale. Certes, cette décision de justice n'engage pas le régime dans son ensemble²², mais elle n'en est pas moins révélatrice de l'échec de la politique répressive menée à l'égard des femmes qui souhaitent porter le *hijab*.

Ces atermoiements du régime autour de la « question religieuse » traduisent un certain malaise et la recherche d'une nouvelle stratégie étatique, afin de récupérer le mouvement d'islamisation « par le bas » de la société tunisienne. Certaines rumeurs avancent même le projet de création d'un « parti islamique » proche du régime, à l'instar des « partis du système » (UDU, PUP, PSL, etc.) qui font allégeance au président. Au cours de l'année 2007, des négociations auraient été entreprises avec des personnalités « islamisantes » pro-régime, voire avec certaines figures de l'islam politique oppositionnel en mal de légitimité²³. Il s'agirait en quelque sorte de susciter un groupe d'« islamistes du Prince », susceptible de rallier au régime des franges de plus en plus larges de la population séduites par les nouveaux courants revivalistes musulmans disposant de tribunes médiatiques sur les chaînes satellitaires.

¹⁸ Il travaille dans le plus grand groupe pharmaceutique en Tunisie (propriété de son oncle) et qui détient, par ailleurs, le monopole d'importation pour les automobiles Volkswagen, Audi et Renault Véhicules Industriels, cf. « Sakhr Matri entre en affaires », www.jeuneafrique.com, 12/11/2006.

¹⁹ En 2001, le parti islamiste Ennahdha avait lancé une chaîne de TV satellitaire, *Ezzeitouna* qui, faute de moyens financiers, a dû arrêter ses émissions. Le siège de cette « chaîne islamique » se situait dans la banlieue de Londres dans les bureaux du parti. Enquête Vincent Geisser, Londres, juillet 2001.

²⁰ Par cette formule, nous désignons les « conservateurs religieux » du parti dominant (ancien Destour devenu en 1987 le RCD), Michel Camau, Vincent Geisser, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, FNSP, 2003.

²¹ Monia Ben Smida, entretien avec Kamel Omrane, *op. cit.*

²² *Al-Maoukif*, 12/10/2007. La magistrate qui a rendu ce jugement n'a d'ailleurs pas été invitée aux cérémonies d'ouverture de l'année judiciaire.

²³ Mohammed Hamrouni, « A-t-on besoin de reconnaître un parti "religieux" ? », *Al-Maoukif*, 16/11/2007.

De son côté, le parti islamiste Ennahdha – toujours interdit en 2007 – a nié tout contact avec des émissaires du régime. Son président en exil, Rached Ghannouchi, a même rejeté l'hypothèse de jouer dans un avenir proche le rôle « d'islamistes du Prince » et critiqué toute démarche en ce sens :

« Depuis l'annonce officielle de sa création en 1981, le mouvement n'a cessé de réclamer sa reconnaissance légale, mais il a toujours fait l'objet de campagnes d'arrestations et de vagues successives de répression. Nous avons pris connaissance de ce qui a été publié dans les journaux sur l'intention d'autoriser un parti d'inspiration islamique sur-mesure dont il choisirait les membres fondateurs, comme il l'a fait pour le parti nationaliste arabe, pour celui des Verts, ou encore pour le mouvement libéral²⁴. »

Mais ce refus de principe ne doit pas occulter l'assouplissement de la position du parti Ennahdha à l'égard du régime benaliste. Depuis 2001, ce dernier est engagé dans un processus de « normalisation discrète », dont l'objectif non avoué est un retour négocié sur la scène politique nationale.

Le huitième congrès d'Ennahdha : la politique de la main tendue à l'égard du régime

La tenue du 8^e congrès du parti islamiste Ennahdha, en juin 2007, intervient dans un contexte politique spécifique : le mouvement islamiste n'apparaît plus que comme le fantôme de lui-même, exsangue après vingt années de répression féroce et affaibli par les nombreuses défections de certains de ses militants et dirigeants historiques. En 2007, ce parti en exil, essentiellement basé à Londres et à Paris, ne compte plus qu'un petit millier d'adhérents plus ou moins actifs. En deux mots : Ennahdha fait figure de « parti usé », qui ne vit plus que sur l'aura médiatique de son président-fondateur Rached Ghannouchi (réélu à la tête du mouvement par 60 % des délégués) qui, il est vrai, jouit encore d'un certain prestige dans la mouvance islamique européenne et internationale. Il est notamment membre du Conseil européen de la fatwa (mouvance des Frères musulmans) et est régulièrement consulté sur les « affaires internes » de la « communauté musulmane ». Dans ces circonstances, on peut comprendre que le parti islamiste, *i.e.* en fait le dernier carré des partisans de Rached Ghannouchi, cherche une voie de sortie « honorable ». Si les dirigeants d'Ennahdha ont réaffirmé à l'occasion de leur 8^e congrès leur ancrage dans l'opposition démocratique et indépendante, ils ont également adressé un certain nombre de messages à peine codés en direction du régime²⁵. Il est clair, qu'aujourd'hui, Ennahdha, ou tout au moins Rached Ghannouchi, est de plus en plus tenté de jouer la carte de la reconnaissance officielle, sinon de la réintégration partielle dans le « jeu politique tunisien », rompant ainsi avec sa stratégie d'opposition frontale.

Le rêve secret d'Ennahdha : la reconnaissance du « Prince Président »

Le processus de normalisation des islamistes d'Ennahdha à l'égard du régime remonte au début des années 2000, où un certain nombre de « signes d'apaisement » furent émis de part et d'autre. Du côté du régime, des émissaires ont été régulièrement envoyés auprès de dirigeants d'Ennahdha exilés en Europe : plusieurs rencontres secrètes ont eu lieu, notamment en Suisse, où les tractations portaient sur le devenir des prisonniers politiques, l'obtention de passeports pour les familles d'islamistes réfugiées en Europe et l'éventuel retour des exilés. Du côté des dirigeants d'Ennahdha, outre l'acceptation du principe de négociation avec les émissaires du pouvoir, la

²⁴ Cité par Mohammed Hamrouni, « A-t-on besoin de reconnaître un parti "religieux" ? », *op. cit.*

²⁵ Abdelmajid Mouslimi, « Le congrès d'Ennahdha... Des messages politiques réalistes », *Al-Maoukif*, 22/6/2007.

ligne programmatique définie par le bureau politique du parti et notamment par son président, Rached Ghannouchi, tend à s'infléchir dans le sens du compromis. Si la ligne officielle reste à la constitution d'un « front démocratique » avec les autres forces de l'opposition indépendantes légales (PDP et FDLT) et extralégales (CPR et POCT), la ligne officieuse fait sienne l'idée d'un plan de « réintégration » dans le cadre du système autoritaire en place. En refusant de poser le départ de Ben Ali comme un préalable à la négociation, Rached Ghannouchi ne cache plus son intention de revenir sur la scène politique tunisienne. En 2002, le chef d'Ennahdha en appelait ainsi à une transition « à la marocaine » (sic), c'est-à-dire à la mise en place d'un régime politique dans lequel pourrait coexister une présidence forte (un « monarque présidentiel ») et un parlement élu démocratiquement, une sorte de « monarchie républicaine » qui permettrait au président Ben Ali de se maintenir :

« Pourquoi les Tunisiens ne pensent-ils pas alors à une présidence qui durerait longtemps mais qui aurait une fonction symbolique et des pouvoirs limités ? Puis, le pouvoir pourrait être redistribué entre des ministres responsables devant le Parlement et des gouverneurs élus. Peut-il exister, en Tunisie, une démocratie sans une large redistribution du pouvoir reposant sur un pouvoir central à caractère symbolique²⁶ ? »

Un makhzen « à la tunisienne » avec un président de la République inamovible et des élections régulières, visant à injecter une « dose de pluralisme » dans le système politique ? La proposition de Rached Ghannouchi peut paraître naïve – comment le président Ben Ali se résignerait-il à une « présidence symbolique » ? –, mais tout à fait claire dans la tête des dirigeants d'Ennahdha : accepter le principe d'une présidence à vie, à l'instar de celle qui est *de facto* réinstaurée actuellement en Tunisie²⁷, en échange d'une participation pacifique et normalisée des islamistes à la vie politique nationale. En 2007, et c'est un élément nouveau, cette ligne de compromis qui était jusqu'à présent tenue secrète, sinon discrète, devient désormais, avec le 8^e congrès, la position officielle du mouvement.

Briser un tabou : dialoguer « en direct » avec le pouvoir autoritaire

Dès le début de l'année, le journal du PDP, *Al-Maoukij*, révélait à son lectorat des tractations secrètes entre le régime et le parti islamiste interdit :

« On apprend de sources informées, que les autorités ont convoqué un groupe de dirigeants d'Ennahdha pour les interroger à propos d'une lettre de bonnes intentions et de réconciliation adressée au pouvoir en juillet dernier. Les mêmes sources indiquent que l'interrogatoire a porté sur les contacts et la coordination entre ces dirigeants²⁸. »

Cette information inédite qui, au départ, paraît relever du registre « sensationnaliste », sera très largement confirmée lors du 8^e congrès d'Ennahdha, dont la déclaration finale ne laisse planer aucun doute sur les intentions réelles des dirigeants. Il s'agit de faire du dialogue avec le régime une priorité politique, tout en conservant de « bonnes relations » avec les autres organisations de l'opposition indépendante. En somme, nous assistons à une inversion des priorités programmatiques du parti islamiste : la promotion d'un « front démocratique » des forces d'opposition, si elle n'est pas complètement abandonnée, passe désormais au second plan par rapport à la volonté de normalisation avec le régime. Sous la formule euphémique de « réconciliation nationale », il s'agit d'envoyer des signes très clairs au pouvoir benaliste, en lui

²⁶ Rached Ghannouchi, « Comment expliquer la supériorité de l'expérience marocaine sur celle de la Tunisie ? », site www.ezzzeitouna.com, octobre 2002, cité dans Michel Camau, Vincent Geisser, *Le syndrome autoritaire*, *op. cit.*

²⁷ Il est fort probable que le président Ben Ali se représentera en 2009 et certains parlent déjà de 2014.

²⁸ *Al-Maoukij*, 19/1/2007.

offrant des gages de bonne conduite. La ligne dialoguiste devient la ligne officielle, promue par le président du mouvement et légitimée dans les urnes par le vote des délégués :

« Le congrès considère que s'engager avec ses partenaires de l'opposition nationale revient à jouer un rôle naturel dans le cadre de la réconciliation et de la réforme démocratique en utilisant les instruments d'une opposition qui exerce un devoir de critique et de conseil. Il convient de le faire avec sagesse et modération [...]. Dans ce cadre, le mouvement assume la responsabilité globale qu'implique le rôle d'opposant constructif. Ce dernier prend en considération les différences, appelle à leur respect et les considère comme étant nécessaire à l'équilibre de la vie politique, intellectuelle et sociale du pays, et ce, dans le cadre d'une méthode de dialogue politique avec toutes les parties concernées²⁹. »

La référence à la notion « d'opposition constructive » n'est pas ici anodine : elle rejoint, en partie, la thèse de la « démocratie consensuelle » promue par le régime et vise à marquer une distance très nette vis-à-vis des « opposants radicaux », notamment le parti de Moncef Marzouki (Congrès pour la République), qui, lui, continue à réclamer le départ pur et simple du président Ben Ali et défend une stratégie de rupture avec le régime autoritaire. Et pour ceux qui ne seraient pas totalement convaincus par cette inflexion « dialoguiste » de certains islamistes et sur les réelles intentions de normalisation des dirigeants d'Ennahdha, le cheikh Ghannouchi rappelle par voie de presse que :

« Nous n'avons jamais fermé les canaux du dialogue avec le pouvoir, nous avons sans cesse appelé au dialogue global et nous continuons de le faire. Nous ne sommes pas les apôtres de la violence, mais plutôt ceux d'un compromis et d'un dialogue qui mettent un terme à l'impasse, à l'accumulation de la haine, et au désespoir qui commence gravement à nous interpellier et qui est susceptible d'exploser. Ce qui s'est passé à la fin de l'année dernière et au début de la nouvelle année (NDT : les événements de Soliman) est un phénomène que nous considérons être le résultat d'une méthode sécuritaire qui aboutit à exclure le courant de l'islam centriste et modéré. C'est pourquoi, tant que nous n'aurons pas mis un terme au recours à l'exclusion, au pouvoir policier, et au trucage de la vie politique et médiatique, l'avenir du pays sera alarmant. Que Dieu nous en préserve³⁰. »

Ainsi le parti Ennahdha entend bien profiter du contexte anxigène suscité par le spectre du « salafisme jihadiste » pour offrir ses services d'expertise islamique au régime benaliste.

Une offre de service à peine voilée : collaborer avec le régime contre le terrorisme jihadiste

On sait que la promotion du thème de « l'islam de juste milieu » est depuis vingt cinq ans le leitmotiv du pouvoir en place pour dénoncer et contenir le « péril intégriste » qui planerait sur la Tunisie. Les islamistes d'Ennahdha ont été d'ailleurs les premières victimes d'une telle problématique idéologique, puisqu'au nom de la défense de « l'authenticité tunisienne », ils ont été lourdement réprimés, accusés de faire le lit de forces obscurantistes venues de l'étranger. Mais, en 2007, le contexte sociopolitique a changé : les « événements de Soliman » ont, d'une certaine manière, contribué à déplacer la menace du courant islamiste « classique » vers le courant dit « jihadiste ». À cet égard, Rached Ghannouchi et ses fidèles entendent bien profiter de ce nouveau contexte pour obtenir le statut d'« opposants sages et responsables » mais aussi, plus surprenant, celui d'experts islamiques en lutte anti-terroriste. Cette nouvelle posture face à un danger supposé commun se traduit, d'une part, par un appel à l'union sacrée de toutes les forces de la nation face au terrorisme, d'autre part, par une proposition à peine voilée de collaboration

²⁹ Déclaration finale du 8^e Congrès du mouvement d'Ennahdha : traduction Éric Gobe, 2008.

³⁰ Rached Ghannouchi, entretien pour le journal arabophone *Al-Charg*, 26 juillet 2007 : traduction Éric Gobe, 2008.

avec le régime pour lutter contre la « tentation jihadiste » qui gagnerait une partie de la jeunesse tunisienne :

« Les congressistes considèrent que le mouvement joue un rôle essentiel dans cette action de diffusion et d'ancrage d'une pensée centriste et modérée face aux tendances radicales et violentes. Le congrès confirme que la présence d'acteurs islamiques dans le domaine des droits de l'Homme et des médias est positive. Il confirme également le rôle qu'ils jouent dans la rationalisation de la pratique et du discours et dans ce qui encourage les différentes parties à rendre possible la revendication d'ouverture. À ce propos, le mouvement considère qu'il est de l'intérêt du pays de cesser le harcèlement à l'égard des milliers de prisonniers libérés et d'ouvrir la voie à une véritable réconciliation nationale³¹. »

Loin de faire l'unanimité, cette nouvelle posture dialoguiste adoptée par la direction d'Ennahdha, laisse sceptiques les représentants de l'opposition indépendante (PDP, CPR et anciens islamistes « progressistes » du mouvement 15-21), qui y voient à moyen terme le risque de réalisation d'un compromis politique et sécuritaire entre les islamistes et le régime, en l'absence de véritable perspective d'alternance démocratique. En quelque sorte, la consécration d'une nouvelle phase historique de la « démocratie consensuelle », si chère au président Ben Ali, qui reposerait sur un « pacte politique » implicite entre les islamistes conservateurs et les tenants du régime autoritaire, et tout ceci au détriment des autres « forces démocratiques » du pays :

« L'opposition démocratique a choisi de s'opposer. C'est une opposition profondément réformiste qui lutte pour faire aboutir des réformes politiques fondamentales conduisant vers une transition démocratique qui comprend d'ailleurs le droit des islamistes à participer à la vie politique. [...] En résumé, le mouvement Ennahdha a préservé son caractère conservateur et traditionnel en préférant se recroqueviller, au lieu de s'ouvrir sur la société. [...] On les voit défendre la "réconciliation" (entre qui et qui ?). Ils se contentent de la "détente" comme programme politique et repousse *sine die* la question de la démocratie et celle des réformes législatives et politiques nécessaires³². »

Le constat est encore plus sévère chez Salaheddine Jouchi, ancien islamiste progressiste (revue *15/21*), dissident d'Ennahdha, membre de la Ligue tunisienne de défense des droits de l'Homme (LTDH), pour qui le parti de Rached Ghannouchi ne représente plus grande chose dans le pays et qui interprète ses appels à la « réconciliation nationale » – sorte de chèque en blanc accordé au régime – comme un réflexe de survie. Son diagnostic sur Ennahdha est sans appel :

« Mais le mouvement n'a pas évalué avec suffisamment de gravité sa situation et son expérience. Il n'a pas abordé la question de sa rénovation de manière sérieuse, loin des intérêts partisans étroits et des manœuvres de courte vue [...]. Ennahdha est candidat pour renouveler les erreurs du passé et accroître ses pertes. Plus important encore, de ce point de vue, il peut toujours être instrumentalisé afin de réaliser des objectifs contraires aux intérêts de la Tunisie et de son peuple »³³.

Proposer ses services et faire des appels du pied au régime benaliste ne signifie pas que celui-ci est prêt à « réintégrer » Ennahdha sur le jeu politique, d'autant plus que le leader historique du mouvement est en position de faiblesse. Contesté par une partie des anciens cadres

³¹ Déclaration finale du 8^e Congrès du mouvement Ennahdha : traduction Éric Gobe, 2008.

³² Abdelmajid Mouslimi, « Le congrès d'Ennahdha. Des messages politiques réalistes », *op. cit.*

³³ Salah Eddine Jouchi, « Le mouvement Ennahdha, un quart de siècle après sa création : faiblesse, fermeté et hésitation dans la définition des choix fondamentaux », article publié en 2007 sur le site « Qantara », http://www.qantara.de/webcom/show_article.php/_c-492/_nr-622/i.html : traduction, Éric Gobe, consulté le 25/02/2008.

du mouvement, Rached Ghannouchi ne dispose pas des ressources politiques suffisantes pour lui permettre d'envisager un retour sur la scène tunisienne.

Quoi qu'il en soit, la « question islamiste » continue à diviser profondément l'opposition démocratique et indépendante. Mais, en 2007, les lignes de fractures se sont largement déplacées et les motifs de division ne sont plus les mêmes que les années précédentes. Ce n'est plus tant l'ultra-conservatisme ou le « double langage » des islamistes qui fait polémique dans les milieux oppositionnels que leur volonté de rapprochement avec le régime autoritaire.

L'opposition indépendante prise dans l'étau sécuritaire

Pour les partis de l'opposition indépendante qui refusent l'allégeance au pouvoir présidentiel (PDP, POCT, CPR, FDTL et Ettajdid), le 20^e anniversaire du régime de « l'Ère nouvelle » est davantage synonyme de deuil que de réjouissances. Si, au début des « années Ben Ali », certains avaient cru en des possibilités de transformation « par le haut » du système destourien, ils ont pour la plupart perdu toute illusion quant aux vertus de la « démocratisation autoritaire ». Loin d'insuffler le moindre pluralisme dans la vie politique tunisienne, le régime benalien a contribué à une consolidation et à une sophistication du « système autoritaire », la légalisation de certains partis d'opposition (loi organique du 3 mai 1988), accentuant les dérives clientélistes et justifiant la répression des partis et organisations politiques perçus comme « rebelles » au nouvel ordre. Pris dans l'étau sécuritaire, les partis politiques indépendants, y compris ceux qui jouissent d'un statut légal comme le PDP, le FDTL et Ettajdid (ex-communistes), voient leurs activités politiques surveillées, limitées et réprimées, et les quelques espaces de liberté, dont ils disposent, sont généralement en sursis.

Le PDP : la bataille du siège

Créée en 1983 sous l'intitulé de Rassemblement socialiste progressiste (RSP) et légalisé en 1988, le PDP est devenu incontestablement le seul parti d'opposition légale à avoir non seulement préservé son indépendance à l'égard du régime mais aussi à jouir d'une certaine influence dans la société tunisienne, notamment grâce à son journal *Al-Maoukij*³⁴. Disposant de quelques centaines d'adhérents et de militants et d'une bonne implantation territoriale (quelques dizaines de sections du Nord au Sud du pays), le PDP et surtout son leader charismatique, Néjib Chebbi, tendent à devenir l'épicentre de l'opposition tunisienne, même s'il convient de relativiser cette formule compte tenu du verrouillage de l'espace politique qui réduit à peau de chagrin toute activité oppositionnelle. Cette position charnière du PDP dans l'espace politique tunisien, à la fois organisation légale et « radicalement critique » à l'égard du régime, lui vaut bien sûr les foudres de l'appareil sécuritaire qui y voit directement une menace pour les fondements de la « démocratie consensuelle ». En deux mots : le PDP est aujourd'hui la force d'opposition qui fait peur au régime et qu'il convient donc d'abattre pour éviter qu'elle ne suscite des vocations protestataires. Dans cette perspective, le régime se livre à une véritable politique de harcèlement à son égard en utilisant tous les moyens humains, matériels et juridiques pour « contenir » les activités politiques d'un parti devenu au fil des années extrêmement gênant pour le régime benalien. C'est précisément l'une de ces « ficelles sécuritaires » qui a été déployée au cours de l'année 2007 : le ministère de l'Intérieur a tenté de neutraliser les activités du PDP en le privant purement et simplement de son siège social. Faisant pression sur le propriétaire du local, les autorités ont fait valoir que le siège d'un journal (en l'occurrence *Al-Maoukij*) ne pouvait servir légalement de

³⁴ On notera que depuis le discours de Ben Ali du 7 novembre 2007, la presse tunisienne n'est plus soumise à l'autorisation préalable de diffusion – autrement dit la censure préalable. Les effets de cette décision se sont fait rapidement sentir sur certains journaux de l'opposition qui, comme *Al-Maoukij*, *Attariq Aljadid* (l'organe d'Ettajdid) et *Mouatinoun* (l'organe du FDTL), n'hésitent plus à adopter un ton de plus en plus critique.

bureau à un parti politique. Du coup, la direction du PDP s'est trouvée menacée d'expulsion immobilière, confirmée par une décision de justice du mois d'octobre, ordonnant au parti d'opposition d'évacuer ses locaux. Après une grève de la faim de plus d'un mois³⁵, soutenue par de très nombreuses personnalités nationales et internationales³⁶, les deux principaux dirigeants du PDP, Maya Jeribi (secrétaire générale) et Néjib Chebbi (directeur du journal du parti), obtiendront, à la fin du mois d'octobre, un compromis avec le régime, parvenant à conserver le siège du parti « en l'état » et à maintenir leurs activités politiques.

Pourtant, cette victoire fait figure de sursis, le PDP devant faire face également à une fronde interne, dont on peut supposer qu'elle est suscitée, sinon fortement encouragée, par le régime. En effet, un courant du PDP animé par plusieurs personnalités – Mohammed Goumani, Fethi Touzri, Jilani Abdelli, etc. – tente de remettre en cause la ligne d'indépendance du parti en appelant ouvertement à un dialogue avec le régime et à une démarche d'opposition constructive³⁷.

Vers la renaissance d'un pôle laïciste et républicain ?

Entre le spectre du retour des « islamistes obscurantistes » (sic) sur le devant de la scène politique et la tentation clientéliste d'une partie de l'opposition démocratique, l'avenir n'est-il pas à la renaissance d'un « pôle laïque et républicain » ? C'est en tout cas la conviction profonde de nombre d'anciens militants d' Ettajdid (ex-Parti communiste tunisien) et de personnalités indépendantes de gauche qui, en cette année 2007, ont tenté de fédérer leurs forces, afin de lancer un nouveau mouvement d'opposition. L'un des ses initiateurs, Ali Halouani, définit ainsi l'ambition du futur mouvement :

« Le projet consiste à refonder Ettajdid sur une base qui respecte encore plus de diversité au sein du Mouvement et qui respecte de façon stricte tous les aspects de la vie démocratique au sein du parti notamment les élections à tous les échelons et aussi les relations entre les instances, entre les militants de base et les dirigeants. Non, nous considérons que c'est une continuation et non une rupture. C'est une consolidation des points positifs d'Ettajdid. Il nous semble qu'après le congrès constitutif du parti en 1993, l'heure est venue de proposer à la société cet élargissement. C'est avant tout être un vrai opposant, démocrate et progressiste. Donc, fondamentalement contre toute forme de manipulation politique totalitaire et contre toute tendance fondamentaliste et religieuse³⁸. »

Même s'ils s'en défendent, le projet semble une ultime tentative de relancer l'Initiative démocratique (ID) qui, aux élections présidentielles de 2004, était péniblement parvenue à présenter une candidature symbolique face au président Ben Ali. L'accusation d'avoir servi de « caution pluraliste » à une candidature quasi unique (celle de Ben Ali) avait entraîné un effet de démotivation des adhérents de l'ID et une dispersion des militants « laïques ». En 2007, la perspective de succession du « vieux lion » Mohammed Harmel, âgé de 78 ans, ancien leader du Parti communiste, fondateur d'Ettajdid en 1993 et un temps soutien du régime benalien (1987-1997)³⁹, a relancé les espoirs d'un nouveau « front progressiste », dont l'anti-islamisme semble d'ailleurs le principal, voire, l'unique ciment. C'est fin juillet que se déroulent les travaux du congrès fondateur du nouveau mouvement qui prend le nom de « Coalition démocratique et progressiste », composé pour partie d'anciens communistes, de membres du mouvement Ettajdid

³⁵ « Tunisie : deux opposants cessent une grève de la faim après un compromis », *AFP*, 20/10/2007.

³⁶ Mohammed Hamrouni, « Large soutien intérieur et extérieur à la grève de la faim de Jeribi et de Chebbi », *Al-Maoukij*, 28/9/2007.

³⁷ *Ach-Chourouk*, 9/2/2007.

³⁸ Néjib Sassi, entretien avec Ali Halouani, *Le Temps*, 19/2/2007.

³⁹ Dans les dix premières années du « l'Ère nouvelle » (1987-1997), Mohammed Harmel n'hésitait pas à s'afficher aux côtés du président Ben Ali, soutenant officiellement sa politique et l'accompagnant même à la Grande mosquée de la Zitouna lors des fêtes religieuses, image cocasse pour un ancien militant marxiste-léniniste.

et de personnalités dites « indépendantes », parmi lesquelles l'économiste Mahmoud Ben Romdhane, ancien président de la section tunisienne d'Amnesty internationale et l'universitaire Sanaa Ben Achour, militante féministe de longue date et dirigeante de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD). Ahmed Brahim, universitaire, âgé de 61 ans, totalement inconnu des citoyens tunisiens, est élu secrétaire général de la nouvelle « coalition démocratique et laïque »⁴⁰. En revanche, on notera l'absence remarquable des structures dirigeantes de Mohammed Halouani qui avait été pourtant le candidat du camp « laïque et progressiste » aux dernières élections présidentielles, absence qui s'expliquerait par ses liens trop étroits avec « l'ancienne garde communiste » incarnée par Mohammed Harmel.

Quel peut être le rôle de cette nouvelle formation « progressiste » dans la redynamisation de l'opposition indépendante dans un contexte où celle-ci est encore et toujours prise dans l'étau sécuritaire du régime ? Sur ce point, il semble que sa direction joue plutôt la carte de la conciliation, cherchant à éviter une opposition frontale avec le régime, à mi-chemin entre l'opposition clientéliste et l'opposition favorable à la « rupture », comme le laissent supposer les premières déclarations très « consensuelles » d'Ahmed Brahim :

« Nous sommes un parti d'opposition qui prend en considération les intérêts fondamentaux de la nation et qui préconise un dialogue constructif avec toutes les composantes de la vie politique sur la base de la préservation des acquis modernistes et progressistes et l'édification d'une société démocratique plurielle⁴¹. »

Au regard des évolutions récentes affectant les différentes scènes partisans légales ou clandestines, tantôt récupérées, tantôt réprimées, mais toujours sous étroite surveillance de l'appareil de sécurité, on peut comprendre que l'essentiel des courants protestataires se déploient « ailleurs », notamment dans la sphère associative ou davantage encore dans certains secteurs professionnels, comme l'Ordre des avocats, qui ont su développer des stratégies de résistance. Il ne faut pas pour autant surestimer l'action de ces organisations associatives ou professionnelles. De manière générale, la vie associative est monotone et lénifiante tant elle demeure contrôlée étroitement par les autorités et le RCD. Quant à la centrale syndicale, l'UGTT, elle est en butte à la désaffection des anciens syndiqués et est tiraillée entre les pressions du pouvoir benalien et les mécontentements de la base.

Une « société civile » en butte au harcèlement

Par « société civile » on entend la dizaine d'associations ou d'organisations professionnelles qui tentent de définir un espace autonome, indépendant de l'État et qui sont en butte à un harcèlement systématique de la part du pouvoir qui cherche à « les museler par tous les moyens »⁴². Dans ce contexte, les organisations représentant les professionnels des médias sont, bien évidemment, placées en première ligne. Il est important pour le régime d'empêcher les journalistes de formuler des revendications autour de la liberté de la presse de d'éviter l'émergence, dans les divers médias, d'un discours journalistique critique à l'égard de « L'ère nouvelle » ou des « acquis du changement ».

Manœuvres autour du syndicat des journalistes

⁴⁰ Composition de la direction du nouveau mouvement : Ahmed Brahim, premier secrétaire ; membres du comité politique : 1- Anouar Ben Nawa , 2- Mahmoud Ben Romdhane, 3- Slim Ben Arfa, 4- Mekki Jaziri, 5- Taoufik Houij, 6- Adel Chaouch, 7- Hatem Châabouni, 8- Tarek Châabouni, 9- Samir Taïeb, 10- Jounâidi Abdeljawed, 11- Mohamed Lakhdhar Lala, 12- Abdelaziz Messaoudi ; secrétariat national : Châabouni, Mahmoud Ben Romdhane, Jounâidi Abdeljaoued, Samir Taïeb. Source : *Le Temps*, 7/8/2007.

⁴¹ Mourad Sellami, « Conférence de presse de la nouvelle direction d'Ettajdid. L'union sacrée », *Le Temps*, 11/8/2007.

⁴² Voir Larbi Chouikha, « La "société de l'information" au miroir de la Tunisie », *Media Development*, Avril 2004.

Lotfi Hajji, ancien rédacteur en chef de la partie arabe de l'hebdomadaire *Réalités*, avait décidé en 2004 avec quelques collègues de créer un syndicat des journalistes (SJT) pour suppléer aux carences de l'Association des journalistes tunisiens (AJT), transformée en une organisation pro-gouvernementale depuis le début des années 1990. Confrontées à cette initiative, les autorités avaient réagi de façon retorse en refusant par le biais de l'Agence tunisienne de communication extérieure (ATCE) d'accorder à Lotfi Hajji une carte d'accréditation auprès de la chaîne qatarie *Al-Jazeera*.

Sûr de son bon droit, Lotfi Hajji avait tenté d'organiser en 2005 le congrès constitutif du SJT. Mais le pouvoir benalien en avait interdit la tenue sous prétexte que l'organisation n'était pas une association reconnue⁴³. Afin de contourner les obstacles empêchant la création du SJT, Lotfi Hajji et ses compagnons de route (Mahmoud Dhaouadi, Mohamed Maâli et Mahmoud Katatani) se sont lancés en 2007 dans une opération devant permettre la création d'un syndicat des journalistes sous l'égide de la centrale syndicale, l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT). Les dirigeants de l'UGTT ont, dans un premier temps, accueilli favorablement cette perspective. Dès le 8 juin, lors d'une réunion visant à préparer le congrès constitutif du « nouveau syndicat », Ali Romdhane, secrétaire général adjoint de l'UGTT, chargé des questions administratives, expose les conditions de création de la nouvelle organisation : les responsables du SJT devront publier un communiqué dans lequel ils annonceront, préalablement à la création du nouveau syndicat, la dissolution de leur organisation⁴⁴.

Se sentant menacée dans son monopole de la représentation de la profession, l'AJT réagit à cette perspective en déposant une requête auprès du ministre de l'Intérieur pour se convertir en syndicat. Dans la foulée, l'association convoque une assemblée générale qui vote une motion exigeant de la part des autorités tunisiennes une réponse rapide à sa demande de reclassement en « association professionnelle syndicale soumise aux dispositions du code du travail »⁴⁵. Cette manœuvre n'empêche pas Lotfi Hajji et ses compagnons de route de fixer, après plusieurs reports, la date du congrès constitutif du nouveau syndicat au 28 octobre. Qu'à cela ne tienne, la mise en place d'un plan de déstabilisation de l'initiative des responsables du SJT prend réellement forme quelques jours avant le 28 octobre : le 24, lors d'une réunion urgente du bureau de l'AJT, Hachemi Nouira, propose la création d'un syndicat des journalistes qui prendrait la place de l'association. Ce même bureau appelle à la tenue, le 26 octobre, d'une assemblée générale pour débattre du projet de création d'un syndicat autonome pour les journalistes et au cours de laquelle il est décidé de créer une commission chargée d'organiser le congrès constitutif du syndicat qui prendra la place de l'AJT⁴⁶. Quant à la direction de l'UGTT, elle prend prétexte de ces dernières péripéties pour repousser *sine die* le congrès du 28 octobre et ruiner le projet porté par Lotfi Hajji.

Dix jours après la tenue de l'assemblée générale, le 6 novembre, une délégation de l'AJT⁴⁷ se rend au gouvernorat de Tunis pour remettre au gouverneur (en personne...) la demande de transformer l'association des journalistes tunisiens en syndicat. Le projet de création d'un syndicat placé sous la tutelle du pouvoir semble alors sur les rails. En fait, la manœuvre conduite par les dirigeants de l'AJT ne va pas donner les résultats escomptés par les autorités. Le Congrès constitutif du syndicat des journalistes tunisiens, qui se déroule les 12 et 13 janvier 2008, débouche sur l'élection d'un comité directeur plutôt « autonome » à l'égard du pouvoir. En effet, les autorités n'ayant pas pris soin de verrouiller le processus électoral, des membres des deux listes indépendantes, « l'alternative syndicale » et « Pour une presse digne et responsable » remportent six des neuf sièges

⁴³ À cet argumentaire du pouvoir, Lotfi Hajji rétorque que le SJT n'est pas une association mais un syndicat et que le code du travail tunisien reconnaît la liberté syndicale sans aucune entrave et ne soumet pas la création d'un syndicat à un accord préalable des pouvoirs publics. Il prévoit une simple notification avec dépôt des statuts constitutifs.

⁴⁴ Mohamed Hamrouni, « Vaste campagne contre la création d'un syndicat des journalistes », *Al-Maoukif*, 15/06/2007.

⁴⁵ AJT, *Motion* (en arabe), 15/6/2007, <http://www.tunisnews.net>, 16/6/2007, consulté le 9/02/2008.

⁴⁶ *Réalités*, 01/11/2007.

⁴⁷ Elle est composée de Hachemi Nouira, Mohamed Ben Salah, Nejib Ben Abdallah (tous deux, anciens présidents de l'AJT), Zied Héni et Fethi Ayari. Cf. Rachid Khachana, « Le comité des "chourafa" à la direction du syndicat des journalistes avant sa naissance », *Al-Maoukif*, 9/11/2007.

du comité directeur⁴⁸. Par ailleurs, les deux principales figures de la défunte AJT (en l'occurrence Hachemi Noura et Mohamed Ben Saleh), qui avaient présidé à son destin et contribué à accentuer sa satellisation à l'égard du pouvoir ne sont pas élus.

Le résultat de ces élections montre que le pouvoir ne réussit pas systématiquement à atteindre ses objectifs en matière de contrôle des associations et des groupements professionnels⁴⁹. Mais l'organisation qui résiste le mieux aux tentatives de mise sous tutelle depuis le début des années 2000 est incontestablement l'Ordre des avocats.

L'élection du bâtonnier de l'Ordre des avocats : un scrutin professionnel éminemment politique

Les autorités éprouvent de grandes difficultés à « clientéliser » l'institution représentative des avocats car elles se trouvent placées devant un dilemme. En effet, accéder aux revendications professionnelles de l'Ordre contribuerait à élargir l'espace d'autonomie d'une profession judiciaire qui, dans l'exercice de sa fonction de défense, est à même de réaliser son potentiel contestataire des logiques de l'autoritarisme (dénonciation de l'arbitraire, non respect des procédures, violations des droits de la défense, etc.), ce que ne peut accepter le pouvoir. Mais, dans le même temps, ignorer les exigences de la direction de l'Ordre peut pousser la majorité des avocats à se radicaliser et à voter pour un bâtonnier classé dans l'opposition. En portant en 2001, l'opposant nationaliste arabe Béchir Essid à la tête de leur organisation, les avocats avaient d'ailleurs envoyé un message clair de mécontentement et de confrontation à l'égard d'un pouvoir politique rejetant en bloc les revendications de la profession.

Mais cette dynamique oppositionnelle a suscité en retour une accentuation de la politique répressive. Aussi, au moment des élections de 2004, la situation était confuse. La plupart des avocats échaudés par l'expérience de bâtonniers pro-RCD n'étaient pas prêts à élire un bâtonnier proche du parti au pouvoir. Mais ils avaient bien conscience que la réélection au bâtonnat de Béchir Essid reviendrait à alimenter la tension entre l'Ordre et les gouvernants. Dans cette conjoncture, l'équation électorale de 2004 semblait insoluble : il s'agissait de trouver un bâtonnier qui puisse être accepté par les autorités sans être rejeté par les avocats. Parmi les candidats, seul Abdessatar Ben Moussa, président de la section de Tunis entre 2001 et 2004, semblait pouvoir résoudre cette équation difficile. Donnant l'image d'une personnalité modérée, soucieuse des intérêts de la profession, plutôt engagée à gauche politiquement et membre de la section de Siliana de la LTDH, il avait le profil d'un homme suffisamment indépendant pour porter les revendications des avocats et assez souple pour être un interlocuteur reconnu par les autorités.

Mais les relations entre le ministre de la Justice et le nouveau bâtonnier vont rapidement se dégrader en raison de l'affaire Abbou (cf. *infra*) et de la volonté du pouvoir de ne rien céder sur les revendications professionnelles de l'Ordre. Alors que se profilent les élections du 1^{er} juillet, le ministre de la Justice, Béchir Tekkari, envoie aux avocats le message selon lequel le pouvoir continuera à faire la sourde oreille aux doléances professionnelles de l'Ordre tant que celui-ci n'élira pas un bâtonnier proche du RCD. À certains égards l'équation électorale en 2007 apparaît plus simple qu'en 2004. Tout d'abord, comme il l'avait annoncé dès son élection en 2004, Abdessatar Ben Moussa a décidé de ne pas se représenter au bâtonnat. En revanche, son prédécesseur, Béchir Essid prépare le scrutin de 2007 depuis sa défaite de 2004. En dépit d'un mandat 2001-2004 contesté, il demeure l'un des postulants les plus crédibles dans la mesure où la situation matérielle de la profession, notamment des jeunes avocats s'est dégradée. Son principal adversaire, Charfeddine Dhrif, secrétaire général du Conseil de l'ordre lors du mandat précédent, apparaît comme un homme d'expérience et un bon professionnel. Réputé proche du RCD et prêt à passer des compromis avec

⁴⁸ Neji Baghourri, Mounji Hadhraoui, Soukeina Abdessamad, Najiba Hamrouni et Adel Smaali de « L'alternative démocratique », et Zied Héni de la liste « Pour une presse digne et responsable ».

⁴⁹ Cf. Larbi Chouikha, « De la défunte AJT à la naissance d'un syndicat des journalistes prometteur », *Attariq Aljadid*, n° 65, 2/1/2008.

le pouvoir, il est, avant le déroulement du scrutin, désigné par ses confrères, notamment les plus anciens, comme le favori. Mais le candidat qui a les faveurs du RCD pour le premier tour est Slaheddine Chokki. Toutefois, si cette étiquette lui donne bon espoir de faire le plein des voix de la *kbaliyya*⁵⁰, elle ne lui permet pas réellement d'envisager d'être présent au second tour.

Parmi les autres candidats proches du parti au pouvoir, on citera Brahim Bouderbala qui se présente pour la quatrième fois. Mais ces échecs précédents lui laissent bien peu de chances d'accéder au bâtonnat. Quant au dernier candidat censé avoir des accointances avec le RCD, Mohamed Lemkacher, il représente une figure un peu particulière au sein du Barreau tunisien dans la mesure où il s'est forgé de solides inimitiés chez ses confrères de la *kbaliyya*⁵¹.

Outre Béchir Essid, l'autre figure de l'opposition engagée dans la compétition électorale est Radhia Nasraoui⁵². Mais la militante des droits de l'Homme, première femme candidate au bâtonnat en Tunisie, ne dispose que du réservoir de voix des avocats appartenant à l'extrême-gauche tunisienne. D'autres personnalités du Barreau tunisien n'ayant aucune chance d'être élu se présentent également. C'est le cas de Mansour Cheffi qui a occupé la fonction de bâtonnier de 1983 à 1992 et de l'avocat aux sympathies islamistes, Mohamed Nouri (voir *infra*)⁵³.

Le premier tour de l'élection donne Béchir Essid en tête (796 voix) suivi de Charfeddine Dhrif (698), Slaheddine Chokki (437), Brahim Bouderbala (196), Radhia Nasraoui (151), Mohamed Nouri (134), Mohamed Lemkacher (105) et Mansour Cheffi (90)⁵⁴. Au second tour Béchir Essid l'emporte grâce aux voix des jeunes avocats⁵⁵ et au bon report des voix des avocats de sensibilité islamiste et d'extrême-gauche⁵⁶. Mais la plupart de ses électeurs, qui en votant en sa faveur, avaient émis un vote de protestation vont rapidement se sentir floués. Dans un premier temps, les avocats de gauche et d'extrême gauche voient leurs représentants disparaître du Conseil de l'ordre, l'instance dirigeante du Barreau. Si deux des sept sièges sont remportés par des candidats islamistes, les autres échoient à des membres du RCD ou à des avocats dits « indépendants »⁵⁷. Ce sont, en fait, les élections aux sections régionales du Barreau (Tunis, Sousse et Sfax) qui dessinent la configuration finale du Conseil de l'ordre, puisque le président et le secrétaire général des sections en sont membres de droit. Les résultats des scrutins de section confirment à leur tour la disparition de personnalités de gauche au profit d'avocats affichant un profil professionnel « indépendant ». Quant à la victoire d'Abderrazak Kilani⁵⁸ à la section de Tunis, *i.e.* la plus importante par le nombre, elle consacre la reconduction au sein du Conseil de l'ordre d'une personnalité qui porte haut et fort les

⁵⁰ La *kbaliyya* est la cellule professionnelle du RCD au sein de la profession d'avocat. Elle fonctionne comme une organisation chargée d'exécuter les décisions du parti et du président Ben Ali en personne. Contrairement aux autres cellules professionnelles, la *kbaliyya* dépend directement du bureau politique. Ses membres déploient leur activité afin de s'opposer aux velléités d'indépendance de l'Ordre en tentant de faire élire au poste de bâtonnier et au Conseil de l'ordre les candidats du RCD ou tout au moins des personnalités proches du parti présidentiel. Elle s'efforce également de contrer toute activité militante contestataire au sein de l'Ordre.

⁵¹ Président de la section de Tunis entre 1998 et 2001, il avait fait traduire pour concurrence déloyale de nombreux collègues en conseil de discipline. Ce faisant, il s'est attaqué à l'une des modalités de contrôle de la profession par le pouvoir et s'est coupé par là-même de sa base électorale potentielle.

⁵² Étudiante en droit à Tunis de 1971 à 1976, Radhia Nasraoui a commencé à militer dans une cellule du groupuscule d'extrême-gauche, El Amel El Tounsi (le travailleur tunisien) dans la première moitié des années 1970. Devenue avocate en 1976, elle s'est investie dans la plupart des procès politiques qui ont rythmé l'histoire récente de la Tunisie.

⁵³ Deux autres « petits » candidats se présentent : Omar Kilani Mkademini et Badi Jrad.

⁵⁴ Omar Kilani Mkademini et Badi Jrad obtiennent respectivement 14 et 2 voix.

⁵⁵ Charfeddine Dhrif était en tête après le dépouillement des bulletins des avocats près la cour de cassation et près la cour d'appel. C'est le vote des avocats stagiaires qui a fait pencher la balance en faveur de Béchir Essid. Cf. Salah Attia, « Comment Béchir Essid a remporté la victoire ? », *As-Sabah*, 3/07/2007.

⁵⁶ Abdelaziz Barrouhi, « À quoi joue les avocats ? », *Jeune Afrique*, 8/07/2007.

⁵⁷ En l'occurrence Hédi Triki, Rim Lazhar Karoui Chebbi, Imed Belcheikh Larbi, Rached Frey et Mohamed Hédi. Côté islamistes, Mohamed Nejib Ben Youssef et surtout Saïda Akrémi sont élus. Cette dernière, secrétaire générale de l'Association internationale de soutien aux prisonniers politiques (AISPP), est la femme de Nourredine Bhiri, l'un des anciens cadres dirigeants du mouvement Ennahdha.

⁵⁸ Membre du Conseil de l'ordre entre 2004 et 2007 et avocat aux sympathies « nationaliste arabe », Abderrazak Kilani s'est radicalisé à la fin des années 1990 suscitant l'ire du pouvoir benalien qui a commencé à le harceler en s'en prenant à ses clients institutionnels publics et privés.

revendications des avocats et refuse la caporalisation de la profession voulue par le pouvoir. On ne peut pas dire la même chose du bâtonnier Béchir Essid, qui à peine élu, va trahir ses troupes et faire allégeance au régime benalien qui lui aurait promis en échange, une fois son mandat achevé, de l'autoriser à fonder son propre parti politique d'obédience nationaliste arabe⁵⁹. Aussi, dès le 2 août, le ministre de la Justice et des droits de l'Homme accepte de le recevoir, en compagnie des membres du Conseil de l'ordre. À la sortie de l'entretien, Béchir Essid salue l'approche constructive du ministre Béchir Tekkari scellant ainsi le début d'une période de lune de miel entre les autorités et le bâtonnier.

Indépendamment des vicissitudes des relations entre le pouvoir et le bâtonnier, le Barreau demeure l'une des rares institutions de la « société civile » à préserver son autonomie et une certaine indépendance. D'autres organisations légales ont montré une assez grande capacité de résistance à l'ordre autoritaire, mais elles sont dans une situation bien plus précaire. Leur statut d'association les rend beaucoup plus vulnérable qu'un Ordre professionnel aux stratégies d'entrisme, de harcèlement des gouvernants ou de détournement des processus de désignation de leurs dirigeants. L'histoire récente de la première organisation de défense des droits humains dans l'histoire du monde arabe, *i.e.* la LTDH, illustre la panoplie de techniques disciplinaires mises en œuvre par les autorités pour domestiquer le moindre espace d'autonomie. Si malgré tout, la LTDH a pu résister à la pression du pouvoir, elle le doit aux capitaux symboliques accumulés depuis sa naissance. Ces derniers lui permettent de mobiliser les acteurs extérieurs (ONG internationales, institutions européennes...) pour défendre sa cause et rendre ainsi trop coûteux pour les gouvernants une mise sous tutelle complète ou une interdiction pure et simple.

Une LTDH interdite de congrès

La Ligue tunisienne de défense des droits de l'Homme doit faire face à la politique de déstabilisation mise en œuvre par le Palais de Carthage depuis son 5^e congrès en octobre 2000. L'objectif des gouvernants tunisiens est de faire émerger à la tête de la doyenne des ligues arabes une direction plus « docile » à leur égard. Cette année, les autorités ont manié à la fois la carotte et le bâton : elles ont mené une politique de harcèlement judiciaire à l'encontre de l'actuelle direction de la LTDH tout en lui faisant miroiter la possibilité de trouver un terrain d'entente.

En 2006, les relations entre le pouvoir et la Ligue ont été particulièrement mauvaises : vingt-deux adhérents de la Ligue, tous proches du RCD ont tenté de faire annuler le 6^e Congrès prévu au début du mois de mai. Leur plainte contre la direction actuelle – au motif que celle-ci aurait procédé à un regroupement de sections en violation du règlement intérieur – a débouché sur un report systématique des séances au tribunal qui a permis au régime de retarder tout règlement judiciaire et de paralyser l'action de la Ligue, sans assumer la décision d'une interdiction pure et simple du 6^e congrès, trop risqué sur le plan diplomatique. L'application de cette technique de domestication de la LTDH a l'avantage de participer à la fiction de l'existence d'un État de droit, respectueux des procédures, puisque ce sont des membres de Ligue (certes adhérents du RCD) qui saisissent l'institution judiciaire. Aussi les gouvernants peuvent-ils affirmer qu'ils n'ont aucun problème avec la LTDH, et que les procédures engagées en justice se rapportent à des affaires internes concernant lesdits membres.

Au début de 2007 (le 17 février), le pouvoir se décide pourtant à faire interdire la tenue du congrès en le faisant annuler par le tribunal de première instance de Tunis. Mais ce jugement maintient le *statu quo* sans apporter de solution satisfaisante pour les gouvernants. En effet, il ne permet pas l'assainissement d'un dossier qui reste une sérieuse épine dans le pied du régime, alors que se profile l'échéance électorale de 2009 et la perspective d'un nouveau mandat pour le président Ben Ali.

⁵⁹ Cette information nous a été rapportée par plusieurs avocats de diverses obédiences idéologiques.

Pour tenter de résoudre la quadrature du cercle, le chef de l'État nomme le 27 janvier 2007 Moncer Rouissi⁶⁰ à la présidence du Comité supérieur pour les droits de l'Homme et les libertés fondamentales (CSDHLF). Peu après sa nomination, Moncer Rouissi prend une série de contacts discrets avec Mokhtar Trifi, le président de la LTDH. Ce dernier fait parvenir par l'intermédiaire du président CSDHLF une missive datée du 21 juin 2007 au président Ben Ali dans laquelle il se montre disposé à « trouver des solutions à tous les problèmes en suspens »⁶¹. Il semble que Mokhtar Trifi soit prêt à revenir sur la restructuration des sections ayant abouti à la création de 11 sections en remplacement des 31 existantes et à revoir les opérations de fusion⁶². Ensuite, le président de la LTDH accepterait la mise en place d'un comité directeur intégrant des membres du RCD⁶³. Ce faisant, la Ligue reviendrait à sa stratégie antérieure au 5^e congrès de 2000 qui la mettait dans une situation contradictoire et difficilement tenable et qui consistait à maintenir sa vocation à défendre les droits de l'Homme et les libertés des citoyens tunisiens tout en se cantonnant à une ligne attentiste, sous peine de répression.

Aujourd'hui, la LTDH est complètement paralysée, victime des conflits entre des dirigeants qui divergent sur le positionnement à adopter à l'égard du pouvoir. Dans le même temps, le Palais présidentiel, qui n'a pas réellement défini une stratégie cohérente vis-à-vis de la Ligue (répression ou conciliation), semble réagir au coup par coup en fonction de la conjoncture politique du moment.

Opposants et militants des droits de l'Homme : chronique d'une répression ordinaire

De manière générale, les autorités tunisiennes sont plutôt restées inflexibles dans leur traitement de la question des droits de l'Homme et de leurs défenseurs. Certes l'avocat Mohamed Abbou⁶⁴ a été gracié le 24 juillet 2007 à la veille de la fête nationale de la République par le président Ben Ali, après avoir effectué 16 mois de prison. Mais son refoulement à l'aéroport de Tunis-Carthage, alors qu'il s'apprêtait à s'envoler pour Londres, où il devait enregistrer une émission dans les studios de la chaîne *Al-Jazeera* sur la liberté d'expression et les droits de l'Homme, montre les limites de la mansuétude du pouvoir benalien⁶⁵. La stratégie de harcèlement des opposants reste au cœur de la politique répressive du régime. Si les autorités adoucissent la répression dans les moments où la pression internationale se fait trop forte, elles n'hésitent pas à recourir à la coercition quand il s'agit de s'en prendre à des militants qui ne peuvent mobiliser des réseaux internationaux de défense des droits de l'Homme ou lorsque la conjoncture s'y prête.

Au lendemain du 50^e anniversaire de la naissance de la République tunisienne (le 25 juillet 2007), alors que l'atmosphère semble plutôt à la détente, le directeur de la publication en ligne

⁶⁰ Moncer Rouissi (67 ans), compagnon de route dans les années 1960 du mouvement d'extrême-gauche Perspective, a mené une carrière professionnelle universitaire et rempli à plusieurs reprises des missions d'expertise pour le compte de l'ONU. Il a rencontré et établi des relations amicales avec le président Ben Ali en 1974, alors que celui-ci exerçait les fonctions d'attaché militaire au Maroc. Arrivé au pouvoir, Ben Ali le nomme conseiller à la présidence de la République et le charge de rallier au régime un certain nombre d'anciens opposants d'extrême-gauche à Bourguiba. Écarté du poste de conseiller dès 1989, il se voit confier différents ministères tels que la Culture, les Affaires sociales, l'Emploi et la Formation professionnelle, ainsi que l'Éducation.

⁶¹ *Jeune Afrique*, 8/7/2007.

⁶² Les adhérents ligueurs pro-régime avaient porté plainte en 2005 contre la direction actuelle au motif que celle-ci aurait procédé un regroupement de sections en violation du règlement intérieur. L'opération de restructuration avait pour objectif de réduire le nombre des sections afin, officiellement, de professionnaliser la structure de la Ligue. Mais dans les faits, elle revenait à se débarrasser des sections n'ayant pour fonction que de donner des sièges aux candidats du RCD.

⁶³ « LTDH : entretien avec le président de la section de Montfleury », *Ach-Chourouk*, 31/07/2007.

⁶⁴ Mohamed Abbou membre du parti non reconnu dirigé par Moncef Marzouki, le CPR, avait été condamné en 2005, après la publication d'un article sur internet assimilant le président Ben Ali à Ariel Sharon, à trois ans et demi de prison dans deux affaires séparées pour diffamation « des autorités judiciaires » et « diffusion de fausses nouvelles », et pour « violence contre une avocate ».

⁶⁵ *AFP*, 24/8/2007.

d'opposition, *Kalima*, Omar Mestiri⁶⁶, est convoqué pour le 2 août 2007 devant le tribunal correctionnel de première instance de Tunis à la suite d'une plainte pour « diffamation » déposée par Mohamed Baccar, un avocat proche du pouvoir⁶⁷. Omar Mestiri est ainsi poursuivi pour publication d'un texte daté du 5 septembre 2006 dans lequel il s'étonnait de la réhabilitation de Mohamed Baccar, un avocat radié du tableau de l'Ordre en 2003, après avoir été condamné à plusieurs reprises pour « faux et escroquerie ». Mais confrontées à la mobilisation des ONG européennes et internationales des droits de l'Homme en faveur du directeur de *Kalima*, les autorités hésitent à le faire condamner et le magistrat du tribunal correctionnel de première instance de Tunis reporte à plusieurs reprises le procès. Finalement le feuilleton judiciaire s'achève le 31 août avec l'arrêt des poursuites après le retrait de la plainte par le plaignant, Mohamed Baccar⁶⁸.

D'autres militants des droits de l'Homme ont été particulièrement visés cette année, c'est notamment le cas des avocats Abderraouf Ayadi et Ayyachi Hammami. Le premier, vice-président du Congrès pour la République, a été l'un des animateurs de la grève de la faim de 2005 ayant donné naissance au « Collectif du 18 octobre ». Ancien militant d'extrême-gauche dans les années 1970, il est, depuis la fin de la décennie 1990, l'objet de harcèlement de la part de l'appareil sécuritaire. Cette année il a été agressé physiquement à deux reprises par des policiers en civil : la première fois, Abderraouf Ayadi a été molesté devant la salle d'audience du tribunal de première instance de Tunis, alors qu'il s'apprêtait à plaider dans une affaire où comparaissaient de jeunes accusés en vertu de la loi anti-terroriste du 10 décembre 2003 ; la seconde fois, le 1^{er} novembre 2007, il a été empêché violemment de se rendre au cabinet de Mohamed Nouri, alors en grève de la faim (voir *infra*)⁶⁹. Outre ces agressions physiques, le vice-président du CPR a été victime de photomontages pornographiques mettant en scène son épouse et visant à atteindre son honneur et celui de sa famille⁷⁰.

Quant à Ayyachi Hammami, vieux routier de la LTDH, il est plus particulièrement dans le collimateur du pouvoir depuis le « Mouvement du 18 octobre » 2005 qu'il a accueilli dans son cabinet d'avocat et dont il est un membre actif. Soumis en 2006 à un redressement fiscal vengeur, il voit, le 31 août 2007, l'appartement abritant son cabinet endommagé par un incendie alors qu'il s'apprêtait à présenter un rapport sur l'indépendance de la justice tunisienne à une conférence organisée à Paris à l'initiative du réseau euroméditerranéen sur les droits de l'Homme⁷¹.

La stratégie du harcèlement mise en œuvre par les autorités suscite la généralisation de l'usage de la grève de la faim qui devient un mode relativement efficace de mobilisation des solidarités externes tant nationales qu'internationales. Mais si cette forme de protestation n'est pas une nouveauté dans la vie politique tunisienne, son caractère systématique montre qu'elle est devenue quasiment l'unique moyen pour les opposants, les journalistes ou les défenseurs des droits de l'Homme de faire annuler une décision politique, de faire aboutir une revendication ou encore de dénoncer une violation des droits humains⁷². Dans le même temps, le recours à ce mode d'action témoigne à la fois de la rigidité du régime politique tunisien et de l'incapacité des opposants et des

⁶⁶ Militant d'extrême gauche dans les années 1970 et 1980, Omar Mestiri est l'un des membres fondateurs du parti de l'opposition créé par Mustapha Ben Jaafar, le FDTL. Il a également participé à la création en 1998 du CNLT dont sa femme, Sihem Ben Sedrine, est l'actuelle porte-parole.

⁶⁷ Reporters sans frontières, « Le directeur de publication de *Kalima* devant les tribunaux », 1^{er}/8/2007, http://www.rsf.org/article.php3?id_article=23116, consulté le 21/2/2008.

⁶⁸ CNLT, « Fin de la mascarade du procès de Omar Mestiri, mais des menaces continuent de peser sur lui », 9 septembre 2007, in <http://www.tunisnews.net/9sept07.htm>, consulté le 22/1/2008.

⁶⁹ Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, « Tunisie : nouveaux actes de harcèlement à l'encontre de M^e Abderraouf Ayadi », cité in *Tunis News*, 2/11/2007, <http://www.tunisnews.net/02nov07f.htm>, consulté 21/1/2008.

⁷⁰ Parlement européen, « Lettres de M^{me} Flautre en soutien à Maître Ayadi et M. Mestiri », 20 juillet 2007 in <http://www.tunisnews.net/21juli07f.htm>, consulté le 22/1/2008.

⁷¹ *AP*, Le cabinet d'un avocat opposant endommagé par un incendie, 31/8/2007.

⁷² Fethi Djebali, « Tunisie : grèves de la faim efficaces mais dangereuses », *Syfia*, 26 octobre, 2007, http://www.syfia.info/fr/article.asp?article_num=4810, consulté le 21/1/2007.

militants des droits de l'Homme à changer un rapport de force extrêmement défavorable⁷³. Si la grève de la faim est souvent un moyen d'action efficace permettant aux personnalités connues à l'étranger⁷⁴ de faire aboutir leurs revendications, les résultats sont plus incertains pour les individus moins bien pourvus en ressources politiques internationales. À cet égard le traitement différencié qu'ont subi l'avocat Mohamed Nouri et le journaliste Slim Boukhdhir paraît symptomatique⁷⁵. Ces deux personnalités se sont lancées le 1^{er} novembre dans une grève de la faim pour exiger le droit de circuler librement. Mohamed Nouri réclame la levée de l'interdiction de voyager dont il fait l'objet depuis 2002⁷⁶, tandis que Slim Boukhdhir revendique le droit de disposer d'un passeport dont il est privé depuis 2003. Le 14 novembre, ils annoncent qu'ils cessent leur grève en faisant valoir, lors d'une conférence de presse, et que des signes positifs leur laissaient espérer qu'ils obtiendraient satisfaction dans un court délai.

Pour Mohamed Nouri à la suite, semble-t-il, de la médiation de plusieurs de ses confrères, le dénouement est heureux : la cour d'appel de Tunis lève l'interdiction de voyager, ce qui lui permet de se rendre en Arabie Saoudite pour effectuer son pèlerinage à La Mecque⁷⁷.

En revanche pour Slim Boukhdhir, les ennuis sérieux ne font que commencer. Pourtant tout semblait rentrer dans l'ordre : le 25 novembre, alors qu'il était à Sfax, Slim Boukhdhir avait reçu une convocation pour venir chercher son passeport au poste de police de Khaznadar dans la banlieue de Tunis. Le lendemain, il emprunte un taxi collectif pour se rendre dans la capitale et récupérer son passeport. Peine perdue, il est arrêté et présenté le 27 novembre au matin devant le juge cantonal du district de Sakiet Ezzit accusé d'avoir agressé verbalement des agents de police. Il est condamné quelques jours plus tard par le même juge à un an de prison ferme (huit mois pour « outrage à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions » et quatre mois pour « atteinte aux bonnes mœurs »)⁷⁸.

Par ailleurs, force est de constater que l'usage de la grève de la faim, comme répertoire d'action, ne se limite plus aux personnalités ayant une plus ou moins grande surface médiatique et politique. Il a désormais tendance à être le fait d'individus, certes politisés, mais pas vraiment placés sur le devant la scène oppositionnelle ou syndicale. Tel est le cas de Rachid Chemli, professeur universitaire à la Faculté de pharmacie de Monastir depuis 1977 et chercheur émérite spécialisé dans l'étude des plantes médicinales. Membre de la LTDH et du parti Ettajdid, il a fait un mois de grève de la faim entre le 1^{er} mars et le 4 avril, pour protester contre la politique de harcèlement et d'humiliation dont il est victime depuis plus de cinq ans. La goutte qui a fait déborder le vase a été l'interdiction le 25 février d'une rencontre scientifique de médecins et de pharmaciens tunisiens par une intervention musclée de policiers en civil visant à empêcher l'accès de la faculté à tous les invités et intervenants présents sur place⁷⁹.

Quant à la dernière grève de la faim de l'année 2007⁸⁰, elle s'est déroulée entre le 20 novembre et le 29 décembre. Elle a impliqué trois professeurs du secondaire, recrutés en 2006 en tant qu'enseignants contractuels et limogés le 11 septembre 2007 pour avoir participé à la grève de

⁷³ Jean-Pierre Tuquoi, « La grève de la faim, arme du Maghreb », *Le Monde*, 25/12/2003.

⁷⁴ Cf. les cas de Néjib Chebbi et Maya Jribi (cf. *supra*).

⁷⁵ Mohamed Nouri, avocat aux sympathies islamistes, est un membre actif du Collectif du 18 octobre. Il a été président de l'AISPP jusqu'en septembre 2007 avant de démissionner et de créer une autre association de défense des droits de l'Homme non reconnue, « Liberté et Équité ». Quant au journaliste Slim Boukhdhir, moins connu que son co-gréviste de la faim, il a été renvoyé du quotidien pro-gouvernemental *Ach-Chourouk*. Correspondant de la chaîne satellitaire *Al-Arabija* et du journal arabe basé à Londres *Al-Quds Al-Arabi*, il a écrit plusieurs articles ayant indisposé le régime de Ben Ali.

⁷⁶ Fort de l'obtention de son passeport, Mohamed Nouri a présenté au juge d'instruction une demande de levée de l'interdiction de voyager qui a été rejetée. C'est pour faire annuler cette décision qu'il a, à la fois, introduit un recours devant la cour d'appel de Tunis et entamé une grève de la faim.

⁷⁷ Cette information m'a été rapportée par un avocat généralement bien informé.

⁷⁸ CRLDHT, « Condamnation du journaliste Slim Boukhdhir », cité in *Tunis News*, 4 décembre 2007, <http://www.tunisnews.net/04dec07f.htm>, consulté le 21/1/2008.

⁷⁹ *Al-Maoukif*, 13/04/2007.

⁸⁰ Sans compter les grèves de la faim régulières des prisonniers politiques incarcérés en Tunisie.

l'enseignement secondaire du 11 avril 2007⁸¹. Mais au bout du compte, elle n'a pas atteint les résultats escomptés en raison de l'insuffisance des ressources politiques et sociales dont disposaient les protagonistes pour faire appel à la communauté internationale. Certes, leur action a largement été relayée sur internet, mais elle n'a pas suscité l'implication d'acteurs susceptibles de faire pression directement ou indirectement sur les autorités tunisiennes.

Toutefois, l'élection récente de Souhayr Belhassen, alors vice-présidente de la LTDH, à la tête de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) pourrait apparaître comme un signe encourageant pour les divers militants et opposants prêts à s'engager dans des mobilisations protestataires. En effet, c'est la première fois dans l'histoire de la plus ancienne ONG défense des droits humains – elle est née en 1922 – qu'une femme, de surcroît tunisienne, est élue à présidence de la FIDH⁸².

En guise de conclusion : des Tunisiens entre la citoyenneté passive et surgissement de la violence

Le pouvoir benalien se prépare, dans la routine, aux échéances électorales de 2009. L'annonce par le président Ben Ali, dans son discours du 7 novembre 2007, d'une énième réforme électorale montre bien qu'il a bien l'intention de coopter des candidats de l'opposition taillés sur mesure pour l'élection présidentielle de 2009. Le régime voit d'autant moins l'utilité de déverrouiller le champ politique que les gouvernements occidentaux lui envoient des satisfécits et qu'il est persuadé que sa politique de quadrillage sécuritaire et de contrôle de la vie publique est efficace. Il est vrai que l'opposition légale et critique, émietlée et constituée de groupuscules souvent traversés par des querelles intestines, est incapable d'infléchir, un tant soit peu, les orientations du régime⁸³. Toutefois, cette configuration d'un champ politique verrouillé n'empêche pas le surgissement d'événements qui prennent au dépourvu l'opposition comme le pouvoir et ont un effet déstabilisateur. Les accrochages armés de Soliman illustrent le processus par lequel les manifestations de distanciation par rapport aux logiques institutionnelles propres à la « citoyenneté négative »⁸⁴, dissimule un sentiment de suspicion dans les rapports gouvernants-gouvernés qui pourrait engendrer, en situation de crise, une violence polymorphe⁸⁵. Des phénomènes comme les grèves qui se développent dans la région de Gafsa depuis le début de 2008, ou le mécontentement de diverses catégories sociales (hommes d'affaires, fonctionnaires...) face à un favoritisme alimenté par le clientélisme et des jeux de coterie au sommet de l'État, contribuent à alimenter un malaise social palpable dans toute la société tunisienne.

⁸¹ AFASPA, « Trois enseignants tunisiens contraints à la grève de la faim », 19/12/2007, in http://www.afaspa.com/article.php3?id_article=172, site consulté le 21/2/2008.

⁸² Florence Beaugé, « Souhayr Belhassen, une tunisienne gardienne des libertés », *Le Monde*, 15/05/2007.

⁸³ Larbi Chouikha, « L'opposition à Ben Ali et les élections de 2004 », *L'Année du Maghreb 2004*, Paris, CNRS Éditions, 2006.

⁸⁴ Michel Camau, « l'État tunisien de la tutelle au désengagement. Portée et limite d'une trajectoire », *Maghreb-Machrek*, n° 103, janvier-mars, 1984, p. 23.

⁸⁵ Mohamed Abdelhaq et Jean-Bernard Heumann, « Oppositions et élections en Tunisie », *Maghreb-Machrek Monde arabe*, avril-juin 2000, p. 29-40.